

Opatija Declaration

Learning about intercultural dialogue

Directorate General IV: Education, Culture and
Heritage, Youth and Sport
Direction of Culture and Natural and Cultural Heritage
Department of Culture and Cultural Heritage

Council of Europe

NB: THE FRENCH VERSION BEGINS ON PAGE 31.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced or transmitted in any form or by any means, electronic (CD-Rom, Internet, etc.) or mechanical, including photocopying, recording or any information storage or retrieval system, without the prior permission in writing from the Publishing Division, Communication Directorate (F-67075 Strasbourg or publishing@coe.int).

Cover: Council of Europe Graphic Workshop

© Council of Europe, October 2005
Printed at the Council of Europe

Contents

What exactly is the Opatija Declaration?	5
Declaration on intercultural dialogue and conflict prevention adopted by the European Ministers responsible for Cultural Affairs, Opatija (Croatia), 22 October 2003	17

**What exactly is
the Opatija Declaration?**

Learning about intercultural dialogue

What is a Council of Europe Declaration?

The Council of Europe is an organisation with 46 member states which is active in a whole series of very important areas: defence of human rights, culture, education, sport, youth, health, the environment, the media, etc. It is the oldest of the European organisations, having been set up in 1949. Its headquarters are in Strasbourg, France. Taken together, the populations of all the member states of the Council of Europe come to the very considerable total of 800 million people. One of the many tools and resources the Council of Europe has at its disposal are Declarations. These are texts adopted by the ministers of all member states in a particular field in the form of general statements of their views which reassert principles for action and a shared political will.

Are all the ministers involved?

Yes, all the ministers, or their representatives. They hold meetings in their particular fields. These are important events which involve each individual state, through the ministers responsible for the areas in question. Naturally, the ministers commit the governments to which they belong and also the states they represent.

Is a “Declaration” like a “Law”?

No, not at all. It's not a binding text, like a law for example. It's a document, about ten pages long, which defines terms or expressions so that everyone understands the concepts used on an international level, for example. But that is not all. Above all, a Declaration is also an opportunity to assert a shared will, to say “this is what we European ministers all believe” and “what we all undertake to develop”. So it's a political document in the sense that it concerns guidelines for the policies pursued in all European states and the organisation and management of public life, as well as the life of all of the citizens living in individual Council of Europe member states.

The Opatija Declaration uses the following terms: respect cultural democracy, respect cultural identities, safeguard heritage, fair treatment, mutual respect, equality in access and promote cultural

diversity. The aim is to take action to protect individual groups' cultural rights so that the groups can all coexist peacefully. That's why the ministers refer to democracy twice here. Intercultural dialogue is based on shared values and principles, including respect for diversity. This gives conflict prevention a tangible dimension.

A Declaration is a bit like a kind of spark that triggers particular actions, which are taken up in some or all of the states.

Why is it called the “Opatija Declaration”?

Traditionally, at the Council of Europe, a text is given the name of the town where its final version is adopted. Opatija is a very pretty resort in Croatia where the final text of the Declaration was adopted unanimously.

There hasn't been a war in Croatia in recent years, has there?

No, that's right. About fifteen years ago, this part of south-eastern Europe was the scene of terrible conflict that lasted more than five years. The country that existed before then was called Yugoslavia. From 1990 onwards, a number of wars broke out between the republics that made it up, causing terrible destruction and many victims.

What is the Opatija Declaration about?

The name “Opatija Declaration” is a kind of shorthand, like a first name or a nickname. The full title is *Declaration on Intercultural Dialogue and Conflict Prevention*.

But what does “intercultural dialogue” mean?

A dialogue is an exchange. As we say about two people who are in dialogue with each another, they are exchanging words and ideas. Intercultural dialogue is a dialogue that concerns not only individuals, but families, communities and groups, or people living in particular neighbourhoods, villages, towns, countries or neighbouring countries and, more generally, throughout Europe and the world. The special feature of intercultural dialogue is that it brings together people of

different origins and with different educational backgrounds, who do not necessarily believe in the same things or have the same views of life. Put another way, it is an exchange between people or groups who do not have the same culture.

You mean that some are more cultured than others?

No. If you say that, you are confusing “culture” with “knowledge” or “education”. There are lots of different meanings to the word “culture”, even though practically the same term can be found in very many European languages. In the case we’re dealing with, the word culture is taken in its broadest possible sense. Here culture means everything relating to ways of life, the customs, beliefs and other things that have been passed on to us for generations, as well as the various forms of artistic creation, from architecture to music, from literature to painting, through the cinema or, these days, television, and, of course, the Internet. It extends from eating habits to poetry, and even includes the appearance of the landscape in a particular region or country. So it’s easy to see that culture is not only what you know, but also what you feel, what you believe or what you think you know – in short, everything that shapes you in a particular way and what you choose to be and think.

So does that mean that I can discuss things with people who have a different culture from me?

To be able to discuss something, you have to have ideas to exchange and share. If you always agree with the person you’re discussing with, if you think exactly what they do, if you have the same points of reference and have had the same experiences, you’ll soon see that you’re not learning anything you don’t already know. To give an example: if you only talk to your mirror, you’ll soon get bored. Intercultural dialogue is an exchange which enables people from different religions, with different opinions and sometimes with very different ways of life to come together. It is a way in which they can enrich their lives. To allow that to happen, it is necessary to protect the cultures of the different groups, recognise their special characteristics and enable the various personalities or identities to express themselves so that all concerned can make their choices in life and decide their allegiances themselves. Just as democracy exists to let the voice of the people be heard, while

respecting the rule of the majority and protecting the rights of the minority, there is a need to develop a “cultural democracy” to foster the expression of all forms of culture, through dialogue and exchanges.

So does that mean that several cultures can exist in the same country?

Yes, in most countries, several different cultures do coexist. That is what is called cultural diversity. Cultural diversity must be understood in both senses: both in the sense of coexistence and exchanges of different cultural practices and in the production and consumption of culturally different products. Cultural diversity enables different cultures to exist side by side, and even to sustain one another; but it is also what allows us to listen to music of different origins, watch films produced in several countries rather than just one, and not to have the feeling that there is only one television channel in the world because all programmes are the same.

But if cultural diversity allows the expression of all cultures and their various manifestations, it must sometimes enable people to say or do whatever they like or even attack other cultures. Are there no limits on that freedom? Can people spread racist, anti-semitic or islamophobic views?

Not at all. There are fundamental principles like human rights, the equality of all individuals regardless of their gender or origins and the prohibition of racism, as well as many other rules. Defending cultural diversity cannot be used as an excuse for crossing these “red lines”.

The text of the Opatija Declaration clearly states that

cultural differences should therefore not result in a retreat into identity or community, nor justify a policy of forced assimilation, stemming from a desire for domination, as both processes may lead to conflicts.

So the recognition of cultural diversity does not open the door to unrestricted excesses. The Council of Europe’s founding principles underline the primacy of human rights in all circumstances. In particular, that includes ensuring the equality of all individuals, regardless of their origins, guaranteeing gender equality, combating

racism, anti-semitism and islamophobia, which is taking on a crucial dimension today, combating torture, ensuring freedom of opinion and expression, defending democracy, developing culture, respecting minorities and protecting the environment.

There is a second expression in the title of the Opatija Declaration: “conflict prevention”. Is that to prevent wars?

Conflict isn't always synonymous with war. The word “conflict” means forms of disagreement, either open or otherwise, that cause increasing tension between individuals or groups from different cultures and can culminate in hatred and the eruption of serious violence. However, it should be borne in mind that not all conflict is harmful. It would be completely absurd to envisage the end of all conflict; indeed, it would be very dangerous, as conflict is often a source of dynamism and can also bring about progress. When scholars made their first discoveries during the Renaissance, they came into conflict with the defenders of the established wisdom of the time. If they had not dared to move forward, then science would never have made any progress. As far as conflict prevention is concerned, the Opatija text tries to channel the various forms of conflict so as to manage the way in which differences are expressed. It also focuses on reconciliation, which becomes necessary when conflict has ended.

So the Ministers of Culture could prevent and resolve violent conflicts and war?

No, of course not. War and peace do not depend on the will of ministers or even governments, although they have a huge responsibility here.

The Opatija Declaration underlines that all too often conflict, war and great suffering arise for allegedly cultural reasons. This is true of religious wars, for example. In reality, culture and people's beliefs are often no more than pretexts. Conversely, knowing about and respecting other cultures and ensuring exchanges between them is a way to bring about peace. Culture, in its broadest sense (including its religious dimension), must no longer be exploited as an instrument of conflict by all those who wish to justify the use of violence. Taking steps to bring different cultures closer together is not only necessary, but is also a

means of making sure that culture does not also become one of the first victims of violent conflict and war.

Cultural policies have a key role to play in fostering tolerance, social cohesion and equality between cultures and social groups, for instance, as the Declaration states,

through the implementation of cultural action programmes involving all generations, the aim of which is to bring cultures closer, through constructive dialogue and through cultural exchanges involving all tangible and intangible elements of culture...

What does “tangible and intangible” mean?

“Tangible” is anything that is concrete, while “intangible” means the theoretical parts that can’t be seen or touched. Take religion, for example: it has an intangible element in the form of beliefs and spirituality, but it also has a very concrete dimension in actual places of worship and religious objects. The main idea here is to defend not only creative freedom, freedom of opinion or religious freedom, but also to make every effort to ensure that this freedom finds physical expression in art, buildings or festivals, etc.

Alongside the idea of cultural diversity, there is the concept of cultural identities. Is that not contradictory?

The text does, indeed, refer to

supporting cultural and intercultural policies and practices which allow cultural identities to flourish and reach out to other communities.

As I explained at the very beginning, culture is a kind of reference point which relates to the history of a family, group or community. This all works like a kind of “identity card”. So it is quite easy to talk about cultural identities in the sense that culture makes it possible to identify, and therefore distinguish, particular individuals and particular groups, in the same way as there is one identity card for each individual. However, unlike information such as your name and date or place of birth, you can change, choose and mix your cultural allegiances and create your own cultural references, a bit like the hippies did in their time. The idea is to

make sure that cultural identities are not inward looking but, instead, reach out to one another.

“Condemn all forms of violent and forced assimilation”. What does that mean?

This is one of the major aspects of cultural diversity. History shows that whenever a cultural group becomes dominant in a particular State, it tends to force the other cultural communities to become like it, adopt its practices, speak its language and worship the same God(s). This is often only achieved after a real struggle, which can be violent, but it is an approach to relations with other groups that also ultimately condemns the victors...

Why? If they have won, they can't be threatened any more... Their culture is the dominant one, isn't it?

The history of empires shows that they fall as much as a result of a lack of cultural renewal as because of foreign invasion. By attempting to build the world in their image and ensuring that theirs is the only cultural, political and economic model, they forestall any renewal and any dynamic conflict. It is in this respect that the dominant culture may win in the short term, but lose in the long term.

The “creation of a public space”. What does that mean?

In fact, it is a metaphor: we talk of a “public space” as if we were talking about a stage or a public place (such as a forum) where debates are organised. It actually means that the Ministers of Culture are encouraging a confrontation of the ideas expressed by all sides, in the context of intercultural dialogue.

What this involves is getting as close to the public as possible and making sure that relations between people – at street, community, town and national level – are based on tolerance and solidarity. To that end, we need a political democracy in which elected representatives cooperate with civil society; in other words, the public must come together to defend democratic aims and values. That is also called cultural citizenship.

But why do we need dialogue?

Dialogue is not compulsory, but there is a benefit which can be sought mutually. If different cultural groups only discuss the subjects about which they can agree without difficulty, there is a danger of problems being covered up until some point in the future when they can only be settled by violence. Dialogue also has another advantage: it lets you see that the other person is not necessarily so different from you after all. Entering into dialogue is a first step towards “living together” or coexisting, even if there is no agreement on the underlying principles and each side holds on to its customs, culture and beliefs.

What is the link between “cultural diversity” and “sustainable development”?

There are plenty of examples to illustrate the link. You have no doubt heard about the deforestation taking place in the Amazon. The singer Sting has become heavily involved in opposing this development, which is decimating the Amazonian forest – a resource that is unanimously regarded as the Earth’s lungs. It is a method of exploiting the forest that is in total contradiction with what is now regarded as an appropriate form of rural development, and is also wiping out the culture of the Indian peoples who live there. It is not only the millions of hectares of trees that are being felled, but also unique cultures that are being destroyed. If there were collective respect for cultural diversity, with account being taken of beliefs which respect the land and the trees and which are often shared by the groups concerned who believe in the spirits that are present in nature, there would be no economic over-exploitation of the forest’s resources. Do you see how these things are linked? We could find plenty more examples in Europe, too, when you look at the building of dams, the development of tourist complexes, the extension of airports, etc.

So does this mean that we should accord history more importance?

That is very clear. Not only the history of events, but also the history of art, civilisations and religions. However, the teaching of history must be as comprehensive as possible and must not itself be the source of future hatred and conflict. History must enable people to understand

what took place, while also providing lessons to help us avoid repeating the mistakes of the past. In building history every day, we must aim for peace and genuine dialogue. What matters here is to get children to understand that there is more than one culture, that culture is the product of successive heritages, often of very varied (and occasionally very surprising) origins and that, more than anything, culture is based on cross-fertilisation. In cookery, there is not a single dish that has not been influenced by other dishes from other cultures. In music, the wide range of instruments and the ways in which they are used together produces original and complex sounds. And what about literature and painting, not to mention religious practices, schools of architecture and the development of science? Between 1135 and 1204, a great theologian, doctor and philosopher lived in Cordoba in Andalusia. He was one of the greatest thinkers the human race has ever known. At the time, Spain was under Arab rule. It was said that Maimonides, who was a Jew, thought in Hebrew, spoke in Arabic and wrote in Latin... What an outstanding example of the mixing of cultures and influences. That is why some thinkers say that “living together” or coexisting is also an “emotional and social learning experience”.

Is it something that could happen naturally?

It could develop from a shared aspiration, a desire to meet and get to know others. More or less spontaneously, at the initiative of a few individuals, communities will come together, “rub shoulders” and get to know one another. But that is rather idealistic – almost too good to be true! As you can see, the Opatija Declaration is not a text with ready-made solutions which says “this is what is right, this is what you have to do” and then, with a wave of a magic wand, makes all intercultural conflict in Europe disappear...

Unfortunately, life is not a fairy tale. But an institution like the Council of Europe has a duty to see that it is not a tragedy, either. That is why, within the Council and at its initiative, the European Ministers responsible for Cultural Affairs adopted this *Declaration on Intercultural Dialogue and Conflict Prevention* at Opatija in Croatia on 22 October 2003.

Is it a drop in the ocean?

Perhaps... But there is a saying that small streams make big rivers. So we should not despair, but tell ourselves not to give up... even one drop of water can make a difference.

Above all, what I want to make clear is that the success of intercultural dialogue and peace also depends on every single one of us and not only on ministers.

**Declaration on intercultural dialogue
and conflict prevention,
adopted by the European ministers
responsible for Cultural Affairs
Opatija (Croatia), 22 October 2003**

Introduction

The general objective of this text is to specify, within its scope, the roles and responsibilities of the Ministers responsible for Cultural Affairs, by defining a European co-operation framework which creates conditions enabling the promotion and construction of a society based on intercultural dialogue and respect for cultural diversity and fostering the prevention of violent conflicts, conflict management and control and post-conflict reconciliation. This should be achieved

through the implementation of cultural action programmes involving all generations, the aim of which is to bring cultures closer, through constructive dialogue and through cultural exchanges involving all tangible and intangible elements of culture, e.g. archaeological, architectural, artistic, economic, ethnic, historical, linguistic, religious and social.

The present text builds on a number of texts adopted by the Council of Europe or by other international organisations, including:

- the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms (particularly Articles 9, 10, 11 and 14) (Rome, 4 November 1950), hereafter referred to as the European Convention on Human Rights,
- the Council of Europe’s European Cultural Convention (Paris, 19 December 1954),
- the European Charter for Regional or Minority Languages (Strasbourg, 5 November 1992),
- the Framework Convention for the Protection of National Minorities (Strasbourg, 1 February 1995),
- the European Social Charter (Turin, 18 October 1961, revised 3 May 1996),
- the Council of Europe Declaration on Cultural Diversity (adopted by the Committee of Ministers on 7 December 2000),
- the Final Declaration of the 3rd Ministerial Conference on the culture of *francophonie* (Cotonou, 15 June 2001),
- the Olympia Charter, adopted at the international symposium “Re-thinking Culture” at the opening ceremony of the Cultural Olympiad (Athens, 23 September 2001),

- the Unesco Universal Declaration on Cultural Diversity (Paris, 2 November 2001).

To familiarise readers with the ideas underlying the Declaration, the meaning of the terms “conflict”, “intercultural dialogue” and “cultural diversity”, as used in the text, is defined in an appendix. The principles and approaches which underlie the concepts of “cultural diversity”, “intercultural dialogue”, “good governance in cultural policy” and “inter-sectoral co-operation and exemplary conflict prevention practices” are also explained.

Declaration

The Ministers responsible for Cultural Affairs of the Member States of the Council of Europe,

Aware of the vital importance of culture as a prime means of conveying meaning and a tool for understanding, as an agent of democracy and an instrument for individual and collective human development, and as an area for rapprochement and dialogue between all men and women;

Concerned that new forms of conflict, increasing the difficulties of dialogue between cultures, may be used by certain groups with the avowed or unstated aim of fuelling hatred, xenophobia and confrontation between different communities;

Emphasising that nobody should be harassed on account of his or her legitimate opinions, and that every individual therefore enjoys an inalienable right to define and choose his or her cultural and/or religious affiliation and identity;

Aware that cultural “impoverishment” and marginalisation, on the one hand, and prejudice and ignorance, on the other, are among the prime causes of the increase in violence and of the stereotyping of others, thus altering the nature of the peaceful and constructive relations between different cultural communities;

Taking the view that it should be ensured that rapprochement between cultures, as well as intercultural dialogue, become instruments for conflict prevention at every level, in all contexts and through every component;

In line with the European Convention on Human Rights, and in accordance with the principles of cultural diversity and freedom of expression;

Sharing a single body of cultural values as a result of their state's accession to the European Convention on Human Rights and to the European Cultural Convention, and united in their agreement with all the ideals and principles which are the Council of Europe's common heritage;

Bearing in mind that there can be no exceptions to the human rights principles upheld by the Council of Europe, given that human rights are not a constraint, but constitute the primary source of the principles and action of both the Council of Europe and the states that have ratified the Organisation's European Cultural Convention;

Taking into account the fact that the Council of Europe is engaged in initiatives intended to create co-operation networks between regions and cities and formulate action plans relating to the intercultural dimension in the arts, culture, training and inter-institutional co-operation (between museums, libraries and archives) extending to European countries and beyond;

Considering that public authorities may draw on existing examples of good practice conducive to intercultural dialogue, as appropriate, when devising democratic cultural policies in the national context or in the framework of inter-state co-operation;

Aware that the present declaration is based not only on the conventions, recommendations, resolutions and declarations adopted by the Council of Europe within the framework of cultural co-operation activities, but also on other international instruments and numerous countries' domestic legislation,

Have agreed to base their action on the principles and shared values listed below:

- i. affirmation of the concept of cultural democracy and cultural citizenship, which implies rights and obligations;
- ii. respect for cultural identities and practices, and the expression of the corresponding forms of heritage, provided that these comply with the principles upheld by the Council of Europe;
- iii. the safeguarding and protection of both tangible and intangible heritage;
- iv. fair treatment for all cultures and all beliefs or faiths which respect the principles of the Council of Europe;
- v. mutual respect through the recognition of diversity in every aspect of cultural education;
- vi. guaranteed equal access, participation and creativity for every sector of society, so that the cultural dimension as a whole is taken into account and cultural diversity is promoted in a spirit of cultural democracy;

Are determined to pursue, in their fields of responsibility, respecting the rules of subsidiarity and national priorities where necessary, co-operation intended to fulfil the objectives of the present text, namely the promotion of respect for diversity, intercultural dialogue and conflict prevention;

In so doing do not intend to override, but to co-operate with, the authorities at all levels (local, regional and national) responsible for other sectors of government policy, as well as with civil society;

Express their willingness to work in a co-ordinated manner in the following fields:

Diversity and dialogue

The European Ministers responsible for Cultural Affairs intend to preserve the required balance between the safeguarding of cultural diversity and the necessary social cohesion within the various states. The aim is to create and maintain harmonious relations between all groups in society, in the interest of all of its members, irrespective of their culture, way of life and cultural practices. Respect for cultural diversity, intercultural dialogue and equality of opportunity are vital

elements of conflict prevention within the framework of a democratic cultural policy.

Aware of the rich cultural diversity in Europe, both within each member state and in the member states collectively, the Ministers responsible for Cultural Affairs intend to focus on encouraging dialogue as one of the bases for conflict prevention. Accordingly, they agree to seek inspiration in the values upheld by the Council of Europe, which offer scope for a range of converging measures capable of generating strong synergies.

1. Cultural diversity¹

The European Ministers responsible for Cultural Affairs, while respecting the rules of subsidiarity and national priorities, and encouraging their ministerial colleagues with responsibilities for other areas to develop intercultural dialogue when exercising those responsibilities, express their commitment to:

- 1.1 ensuring the free expression of different forms of artistic, cultural, social, religious and philosophical practice adopted by individuals or specific cultural groups, provided that these individuals or groups abide by the fundamental principles upheld by the Council of Europe, in accordance with the introduction to the present declaration;
- 1.2 supporting cultural and intercultural policies and practices which allow cultural identities to flourish and reach out to other communities;
- 1.3 protecting, within the means at their disposal, all the elements of tangible and intangible heritage;
- 1.4 condemning all forms of violent and forced assimilation and encouraging in all states the creation of the necessary conditions for the development of societies that are open to cultural diversity.

2. Intercultural dialogue¹

The European Ministers responsible for Cultural Affairs, while respecting the rules of subsidiarity and national priorities, and encouraging their

¹ Definitions, principles and methods are appended.

ministerial colleagues with responsibilities for other areas to develop intercultural dialogue when exercising those responsibilities, agree to:

- 2.1 foster, while fully respecting human rights, and with a particular focus on the local and regional level, the creation or development of tolerant and equitable relations between states and between all the culturally diverse groups settled in the territory of each State;
- 2.2 endeavour to set up or develop, in their States, activities conducive to intercultural dialogue;
- 2.3 encourage, at local and regional level, participation in intercultural dialogue in the spirit of cultural citizenship and with a view to cultural democracy;
- 2.4 create a public space for dialogue and cultural citizenship in which it is possible to express disagreement, which is not only part of the democratic process but also its guarantor.

Governance and intersectoral co-operation

The European Ministers responsible for Cultural Affairs consider it necessary to promote the cultural dimension of democratic citizenship and to foster good governance in cultural policy, in association with all the players concerned, relying on intersectoral co-operation and on the dissemination of exemplary conflict-prevention practice.

3. Good governance in cultural policy¹

The European Ministers responsible for Cultural Affairs, while respecting the rules of subsidiarity and national priorities, and encouraging their ministerial colleagues with responsibilities for other areas to develop intercultural dialogue when exercising those responsibilities, are united in their common aim of:

- 3.1 regarding cultural diversity as beneficial to human capital, both individual and collective, with a view to sustainable development;
- 3.2 considering the scope for enhancing the intercultural dimension of societies through co-operation involving governmental institutions, the private sector and civil society, with a view to discussions with an interactive dimension;

¹ Definitions, principles and methods are appended.

3.3 acknowledging the importance, where the cultural governance of diversity is concerned, of the principle of subsidiarity in fostering the empowerment of members of civil society.

4. Intersectoral co-operation and exemplary conflict-prevention practices¹

The European Ministers responsible for Cultural Affairs, while respecting the rules of subsidiarity and national priorities, and encouraging their ministerial colleagues with responsibilities for other areas to develop intercultural dialogue when exercising those responsibilities, express their determination to:

- 4.1 promote, with their ministerial colleagues responsible for other public policies, the setting-up of intersectoral policies which foster intercultural dialogue;
- 4.2 consider the development of knowledge of history, cultures, arts and religions from school age onwards to be of central importance;
- 4.3 encourage, through co-operation with the ministerial authorities specifically responsible for education in the different states, the inclusion in school curricula of lessons illustrating both the historical and the contemporary influence of cultures and civilisations on each other, as well as cultural cross-fertilisation, involving, where possible, appropriate collaboration with representatives of the different components of cultural diversity, including religious diversity;
- 4.4 contribute to the development of intercultural dialogue by encouraging, whenever possible, action intended to bring together the different cultural groups through intercultural events and practices, aimed at all age groups and all socio-cultural groups, within programmes implemented by cultural institutions responsible for the fine arts, theatre, literature, etc.

In conclusion, the European Ministers responsible for Cultural Affairs agree to share their experience in relation to policies and programmes promoting intercultural dialogue or conflict prevention, particularly through the exchange of good practices.

¹ Definitions, principles and methods are appended.

Appendix

Definitions, principles and methods

For the purposes of the present declaration, the following definitions are applicable:

- conflict: for the purposes of this text, this term covers forms of disagreement – whether evident or concealed – giving rise to resentment and violent behaviour, or even injustice, which may culminate, in extreme circumstances, in destructive and uncontrolled violence. Conflict may stem from discrimination resulting from a failure to accept cultural diversity and democratic openness. Conflicts arise for numerous and complex reasons and their cultural dimension may be attributable to political, economic and social causes, among others. The text proposes action to promote the management and control of conflicts within European societies characterised by cultural diversity (in all the elements mentioned in the introduction to the declaration), as well as post-conflict reconciliation;
- intercultural dialogue: this term covers the tools used to promote and protect the concept of cultural democracy, and encompasses the tangible and intangible elements likely to foster all forms of cultural diversity, manifesting themselves in multiple identities, whether individual or collective, in changes and in new forms of cultural expression. Intercultural dialogue must extend to every possible element of culture, without exception, whether these be cultural in the strict sense or have a political, economic, social, philosophical or religious dimension. In this context, for instance, interfaith and interreligious dialogue must be viewed in terms of its cultural and social implications vis-à-vis the public sphere;
- cultural diversity: “cultural diversity is expressed in the coexistence and exchange of culturally different practices and in the provision and

consumption of culturally different services and products², hence the need to pay attention to differences between and within cultural groups. Cultural diversity should go beyond the “majority/minority” dichotomy, extending to the complementarity of the “universal” and the “singular”, so that intercultural dialogue is experienced in a flexible, dynamic and open way. In all its dimensions, cultural diversity brings enrichment to individuals and groups, and gives rise to not only new forms of social relationships, fostered by migration and strengthened by processes of exchange, but also new forms of multicultural identity. Cultural differences should therefore not result in a retreat into identity or community, nor justify a policy of forced assimilation stemming from a desire for domination, as both processes may lead to conflicts. On the contrary, cultural diversity can bring about a strengthening of peace, through knowledge, recognition and development of all cultures, whether they originate and still exist in Europe or originate from geographical areas outside Europe.

* * *

To familiarise readers with the thinking behind the declaration, the principles and methods on which the concepts are based are explained below:

1. Cultural diversity

Principle

It is necessary to distinguish two dimensions of cultural diversity: the intra-state dimension of respect for cultural rights, tolerance, political and cultural pluralism and the ability to accept the differences of others, and the inter-state dimension of diversity, which relates to the principle of equivalence between cultures. The intercultural society model is based on the principle of equality between cultures, the value of cultural heterogeneity and the constructive dimension of dialogue and of peace.

² This definition comes from the Council of Europe Declaration on Cultural Diversity, adopted by the Committee of Ministers on 7 December 2000.

Differences and divisions must not therefore be viewed as harmful and obstructive to the devising of a collective project which requires differences to be taken into account and otherness to be respected. Cultural diversity is synonymous with exchange and enables autarky, which leads to isolation and xenophobia, to be combated.

Method

This principle cannot be applied exclusively in terms of “majority” or “minority”, which would single out minority cultures and communities and categorise and stigmatise them, leading to the association of certain types of social behaviour and cultural stereotypes with specific groups. On the contrary, efforts should be made to seek multiple ways of expressing diversity and to increase citizens’ awareness of the richness of that diversity, especially given that the globalisation of exchanges is only conceivable if due respect is shown for diversity.

2. Intercultural dialogue

Principle

Intercultural dialogue must be encouraged and fostered. It of course comes within the framework of the principles of freedom of thought, of conscience, of religion, of expression, of assembly and of association defined in Articles 9, 10, 11 and 14 of the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms, and contributes to the fundamental objective of achieving social cohesion.

Method

The application of this principle cannot be limited to dialogue about convergence, but should extend to dialogue about what separates cultures and populations. The two aspects of “similarities” and “differences” must not be regarded as alternatives, but more as the two sides of a single coin which should be explored in order to start a true dialogue and to identify solutions that transcend apparent or real antagonisms. Communication, the provision of information and the work of the media must foster intercultural dialogue and mutual respect.

3. Good governance in cultural policy

Principle

While public policy on culture is essential to the development of democracy in Europe, it must also create close links with the private sector and with civil society (associations, NGOs, etc.), both of which are involved in and also produce culture. Cultural governance must also be based on the fact that the political, economic and social spheres have a cultural dimension which must never be ignored or neglected. It is one of the roles of the Ministers of Cultural Affairs to strike a balance between the public sector, private sector and civil society in the cultural sphere. In this field co-operation at European level is highly advisable.

Method

This principle must be applied in order to include culture as a factor of good governance, enabling intercultural conflicts to be prevented and cultural diversity to be promoted.

4. Intersectoral co-operation and exemplary conflict-prevention practices

Principle

The more cultural diversity is promoted by European government officials, participants in community life, non-governmental organisations and religious communities supporting intercultural dialogue – in addition to what has been achieved by the Ministers responsible for Cultural Affairs – the more effective intersectoral co-operation on conflict prevention will be.

Method

This principle should be applied in order to encourage the numerous players to commit themselves to interministerial and intersectoral activities and to collect examples of “good practice” capable of being reproduced in multicultural places and regions.

Déclaration d'Opatija Pédagogie du dialogue interculturel

Direction Générale IV: Education, Culture et Patrimoine,
Jeunesse et Sport
Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel
Service de la Culture et du Patrimoine culturel

Conseil de l'Europe

Tous droits réservés. Aucun extrait de cette publication ne peut être traduit, reproduit, enregistré ou transmis, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit – électronique (CD-Rom, Internet, etc.), mécanique, photocopie, enregistrement ou de toute autre manière – sans l'autorisation préalable écrite de la Division des éditions, Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int).

Couverture : Atelier graphique du Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, octobre 2005
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

La Déclaration d'Opatija, c'est quoi au juste ?	37
Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits, adoptée par les ministres européens responsables des affaires culturelles, Opatija (Croatie), le 22 octobre 2003	47

La Déclaration d'Opatija,

c'est quoi au juste ?

Pédagogie du dialogue interculturel

Qu'est-ce que c'est une Déclaration du Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe est une organisation qui regroupe 46 Etats membres et qui intervient dans toute une série de domaines très importants : la défense des droits de l'homme, la culture, l'éducation, le sport, la jeunesse, la santé, l'environnement, les médias, etc. C'est la plus ancienne des organisations européennes puisqu'elle est née en 1949. Elle a son siège à Strasbourg, France. Si l'on additionne toutes les populations des Etats membres du Conseil de l'Europe, on obtient le nombre considérable de 800 millions de personnes. Parmi tous les moyens d'action et les outils que se donne le Conseil de l'Europe, il y a les Déclarations. Il s'agit d'un texte adopté par tous les ministres originaires de chaque Etat membre, concernant un domaine particulier, et affirmant une prise de position générale, des principes d'action et une volonté politique collectivement partagée.

Tous les ministres se retrouvent ensemble ?

Oui, tous les ministres ou leurs représentants. Ils se réunissent en fonction de leurs compétences. C'est donc un événement important qui associe chaque Etat, par l'intermédiaire du ministre responsable de tel ou tel domaine. Naturellement, tous les ministres en question engagent le gouvernement auquel ils appartiennent et donc l'Etat qu'ils représentent.

Est-ce qu'une «Déclaration» c'est comme une «loi» ?

Pas du tout. Ce n'est pas un texte qui oblige, comme une loi par exemple. C'est un document d'une dizaine de pages qui définit des termes ou des expressions de manière à ce que chacun comprenne mieux les notions employées au plan international par exemple. Mais cela ne se limite pas à cet aspect. C'est surtout l'occasion d'affirmer une volonté commune, de dire «ce que nous pensons», «ce à quoi nous tenons, ce que nous nous engageons à développer nous tous, ministres européens». C'est un document politique au sens où il concerne les orientations des politiques menées dans chaque pays européen et par conséquent l'organisation, la gestion de la vie publique et la vie de tous les citoyens vivant dans un Etat membre du Conseil de l'Europe.

La Déclaration d'Opatija utilise les verbes : affirmer, respecter, sauvegarder, traiter, assurer, garantir, promouvoir. Ils indiquent la «protection». Il s'agit, effectivement, d'agir pour maintenir les droits culturels des uns et des autres, condition essentielle pour que tel groupe coexiste correctement avec tel autre. C'est pour cela que les ministres font référence à deux reprises à la démocratie. Le dialogue interculturel repose sur des principes et sur des valeurs partagées. Parmi celles-ci figure le respect de la diversité. C'est ainsi que la prévention des conflits peut trouver une dimension concrète.

Une Déclaration est un peu une sorte d'étincelle qui va permettre d'engager des actions concrètes, relayées dans quelques-uns ou dans tous les Etats.

Pourquoi avoir appelé ce texte «Déclaration d'Opatija» ?

La tradition veut, au Conseil de l'Europe, que l'on baptise un texte du nom de la ville où il a été adopté dans sa version finale. Opatija est une très jolie cité balnéaire, en Croatie. C'est là que le texte final de la Déclaration a été unanimement adopté.

Il n'y a pas eu la guerre en Croatie ces dernières années ?

En effet. Cette région du sud-est de l'Europe a été le théâtre d'affrontements terribles il y a près de quinze ans maintenant et pendant plus de cinq ans. Le pays qui existait jusqu'alors s'appelait la Yougoslavie. Plusieurs guerres ont opposé entre elles les républiques qui le constituaient à partir de 1990. Il y a eu des destructions épouvantables et de très nombreuses victimes.

De quoi parle la Déclaration d'Opatija ?

Il faut quand même que tu saches que le nom «Déclaration d'Opatija» est une sorte de diminutif, comme on en emploie pour les prénoms par exemple, une sorte de surnom. Le titre réel est celui-ci : *Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits.*

Qu'est-ce que cela veut dire «dialogue interculturel» ?

Un dialogue est un échange. Comme on dit de deux personnes qui dialoguent entre elles qu'elles échangent des mots, des paroles, des idées. Le dialogue interculturel est un dialogue qui concerne aussi bien des individus entre eux que des familles, des communautés ou des groupes, des populations qui vivent dans un même quartier, un même village, une même ville, dans un même pays, dans des pays voisins, et, plus largement, en Europe et dans le monde. La particularité de ce dialogue c'est qu'il met en présence des interlocuteurs qui n'ont pas la même origine, ni la même éducation, qui ne croient pas forcément aux mêmes choses, qui n'ont pas les mêmes conceptions de vie. Autrement dit, ce dialogue est un échange entre des personnes ou des groupes qui n'ont pas la même culture.

Ça veut dire qu'il y a des gens plus cultivés et d'autres moins ?

Non. En disant cela tu confonds «culture» et «savoir» ou «connaissances». Le mot «culture» a de nombreuses significations, même si on retrouve presque le même mot dans de très nombreuses langues européennes. Dans le cas qui nous intéresse, le mot culture est pris dans son sens le plus large possible. La culture, ici, c'est tout ce qui concerne le mode de vie, les coutumes, les croyances, les convictions, les choses qui nous sont transmises depuis plusieurs générations et les nouvelles pratiques qui émergent, mais aussi les différentes formes de créations artistiques, de l'architecture à la musique, de la littérature à la peinture en passant par le cinéma ou, de nos jours, la télévision, sans oublier Internet bien sûr. Cela va des habitudes alimentaires à la poésie en passant même par l'organisation des paysages de telle région ou de tel pays. Donc, tu le comprends aisément, la culture n'est pas seulement ce que tu sais, mais c'est aussi ce que tu sens, ce que tu crois ou ce que tu crois savoir, ce qui te construit de manière particulière, ce que tu choisis d'être et de penser.

Et ces gens qui n'ont pas la même culture que moi, est-ce que je peux discuter avec eux ?

Pour discuter, il faut avoir des choses à échanger, à partager. Si tu es toujours d'accord avec ton interlocuteur, si tu penses exactement pareil

que celui avec qui tu parles, si tu as les mêmes repères, les mêmes histoires vécues, tu vas vite te rendre compte que tu ne découvres rien de plus que ce que tu sais déjà. Pour faire une comparaison : si tu ne parles qu'à ton miroir, tu vas vite t'ennuyer. Le dialogue interculturel c'est un échange qui permet la rencontre entre des gens de religions différentes, d'opinions divergentes, de modes de vie parfois opposés. C'est la condition pour que les uns et les autres s'enrichissent. Pour que cela ait lieu, il faut à la fois protéger la culture des différents groupes, reconnaître leurs particularités et permettre aux diverses personnalités ou identités de s'exprimer, permettre à chacune et à chacun de faire ses choix dans la vie, de définir lui-même ses appartenances. La démocratie permet au peuple de faire entendre sa voix, en respectant la règle de la majorité et en protégeant les droits de la minorité. Il faut faire en sorte que se développe une «démocratie culturelle» favorisant l'expression de toutes les formes d'expressions culturelles, dans le dialogue et l'échange.

Est-ce que plusieurs cultures peuvent coexister dans un même pays ?

Oui, dans la plupart des pays, plusieurs cultures existent, c'est ce qu'on appelle la diversité culturelle. La diversité culturelle doit être comprise dans les deux sens : c'est aussi bien la coexistence et les échanges de pratiques culturelles différentes que la production et la consommation de produits culturellement différents. La diversité culturelle permet à des cultures différentes d'exister les unes à côté des autres, et même de s'alimenter mutuellement ; mais c'est aussi ce qui permet d'écouter des musiques d'origines différentes, de regarder des films réalisés dans plusieurs pays et non pas dans un seul, ou de ne pas avoir le sentiment qu'il existe une seule chaîne de télévision dans le monde parce que tous les programmes se ressemblent.

Mais parfois, si la diversité culturelle permet l'expression de toutes les cultures et de toutes les expressions, elle permet de dire ou de faire n'importe quoi, même d'attaquer les autres cultures. Cette liberté, elle peut exister n'importe comment ? On peut tenir des propos racistes, antisémites, islamophobes ?

Pas du tout. Il y a des principes comme les droits de l'homme, l'égalité entre les êtres, quel que soit leur sexe, leur origine, l'interdiction du

racisme, et d'autres règles encore. La défense de la diversité culturelle ne permet pas de franchir ces «lignes rouges».

Le texte de la Déclaration d'Opatija dit bien que

les différences culturelles ne sauraient aboutir à un repli identitaire ou communautaire, ni justifier une politique d'assimilation forcée résultant d'une volonté de domination, car ces deux processus peuvent provoquer des conflits.

La reconnaissance de la diversité culturelle n'est pas la porte ouverte à tous les abus. Les principes fondateurs du Conseil de l'Europe rappellent la prédominance du respect des droits de l'homme dans toutes les situations. Cela signifie particulièrement le respect de l'égalité entre les hommes quelle que soit leur origine, l'égalité homme-femme, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et le combat contre l'islamophobie qui prend une dimension centrale aujourd'hui, la lutte contre la torture, la liberté d'opinion et d'expression, la défense de la démocratie, le développement de la culture, le respect des minorités et la protection de l'environnement.

Il y a une deuxième expression dans le titre de la Déclaration d'Opatija c'est «prévention des conflits». C'est pour empêcher les guerres ?

Le conflit n'est pas toujours synonyme de guerre. Le mot «conflit» désigne des formes de désaccord, déclarées ou non, qui provoquent une tension de plus en plus importante entre des individus ou des groupes se référant à des cultures différentes, pouvant aller jusqu'à la haine et à l'explosion d'une violence importante. Il faut cependant rappeler que tous les conflits ne sont pas néfastes. Il serait totalement absurde d'envisager la disparition de tous les conflits ; non seulement absurde mais même dangereux, car les conflits sont souvent sources de dynamisme et porteurs de progrès. A la Renaissance, lorsque les savants ont fait leurs premières découvertes, ils sont entrés en conflit avec les maîtres du savoir de l'époque. S'ils ne l'avaient pas fait, s'ils n'avaient pas osé, la science n'aurait jamais progressé. Pour ce qui est de la prévention du conflit, le texte d'Opatija cherche à faire en sorte de maîtriser les formes de conflit afin de gérer l'expression des divergences. Il se consacre aussi à la nécessaire réconciliation après que le conflit ait eu lieu.

Donc les ministres de la culture pourraient empêcher et résoudre les conflits violents et les guerres ?

Non, bien sûr. La guerre et la paix ne dépendent pas de la volonté d'un ministre, ni même d'un gouvernement, bien qu'ils aient une grande responsabilité à exercer dans ces situations.

La Déclaration d'Opatija souligne que trop souvent des conflits, des guerres, de très grandes souffrances apparaissent pour des raisons prétendument culturelles. C'est le cas des guerres de religion par exemple. En fait la culture, la croyance, ne sont souvent que des prétextes. A l'inverse, c'est par la connaissance et le respect des autres cultures, par les échanges entre cultures que la paix peut s'installer. La culture, au sens le plus large du terme (y compris dans sa dimension religieuse), ne doit plus être un instrument de conflit utilisé par tous ceux qui veulent justifier la violence. Il est non seulement nécessaire de favoriser le rapprochement entre cultures différentes, mais cette démarche est également un moyen pour éviter que la culture soit aussi une des premières victimes des conflits violents et des guerres.

Les politiques culturelles ont un rôle important à jouer pour favoriser la tolérance, la cohésion sociale et l'égalité entre cultures et groupes sociaux par exemple, comme le dit la Déclaration,

par la mise en œuvre de programmes d'action culturelle associant toutes les générations et visant au rapprochement, par le dialogue constructif ainsi que par les échanges entre les cultures dans toutes leurs composantes matérielles et immatérielles...

Qu'est-ce que cela veut dire «matérielles et immatérielles» ?

«Matérielles» c'est tout ce qui correspond à des choses concrètes, «immatérielles» cela concerne les éléments théoriques, que l'on ne peut voir ou toucher. Si tu prends la religion par exemple, elle a une composante immatérielle : les croyances, la spiritualité, mais aussi une dimension bien concrète : les lieux de culte, les objets religieux. L'idée principale ici est de défendre non seulement la liberté de création, d'opinion ou de croyance, mais aussi de tout faire pour que cette liberté puisse s'exprimer concrètement, dans l'art, dans des édifices, dans des fêtes, entre autres.

A côté de l'idée de la diversité culturelle, il y a la notion d'identités culturelles. N'est-ce pas contradictoire ?

En effet, il est question de

soutenir les pratiques culturelles et interculturelles permettant aux identités culturelles de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres communautés.

Je t'ai expliqué, au tout début, que la culture est une sorte de repère, qu'elle renvoie à l'histoire d'une famille, d'un groupe, d'une communauté. Tout ceci fonctionne comme une sorte de «carte d'identité». C'est pour cela que l'on parle assez facilement d'identités culturelles, au sens où la culture permet d'identifier, donc de distinguer, tel individu par rapport à tel autre, tel groupe par rapport à tel autre groupe, tout comme la carte d'identité n'existe que pour un seul individu. Mais à la différence des informations comme ton nom, ton lieu et ta date de naissance, tu peux changer, choisir, mélanger tes appartenances culturelles, créer tes propres références culturelles, un peu comme les hippies l'ont fait à leur époque. L'idée est de faire en sorte que les «identités culturelles» ne se replient pas sur elles-mêmes, mais, tout au contraire, qu'elles aillent à la rencontre les unes des autres.

«S'opposer à toute forme d'assimilation violente et forcée». Qu'est-ce que cela signifie ?

C'est un des aspects majeurs de la diversité culturelle. L'histoire montre que chaque fois qu'un groupe culturel devient dominant dans un Etat, il tend à forcer les autres communautés culturelles à lui ressembler, à adopter ses pratiques, à parler sa langue, à adorer le ou les mêmes dieux, etc. Cela se fait souvent au prix d'une vraie lutte qui peut être violente mais on constate que cette manière de concevoir ses relations avec les autres condamne aussi à terme le vainqueur...

Pourquoi ? Puisqu'il a gagné, il ne peut plus être menacé... C'est sa culture qui domine, non ?

L'histoire de tous les empires montre comment ceux-ci s'écroulent autant par absence de renouvellement culturel que par invasion étrangère. Ayant voulu bâtir le monde à leur image, faire qu'il n'y ait

plus qu'un seul modèle, culturel, politique, économique, le leur, ils s'interdisent tout renouveau, tout conflit dynamique. C'est en ce sens que la culture dominante peut gagner à court terme mais perdre sur le long terme.

La création d'un espace public. Qu'est-ce que cela signifie ?

En fait c'est une métaphore : on parle d'«espace public» comme s'il s'agissait d'une scène ou d'une place publique (comme un Forum) sur laquelle sont organisés des débats. Dans la réalité, cela veut dire que les ministres de la culture encouragent la confrontation des idées exprimées par les uns et les autres, dans le cadre du dialogue interculturel.

Ce qui est en jeu ici c'est d'agir au plus près des citoyens, de faire en sorte qu'aussi bien dans la rue, que dans le village, la ville ou dans tout le pays, les relations entre les gens soient basées sur la tolérance et la solidarité. Pour cela, il faut une démocratie politique où les représentants élus coopèrent avec la société civile, c'est-à-dire que les citoyens s'associent pour défendre des objectifs et des valeurs démocratiques : c'est ce qu'on appelle aussi la citoyenneté culturelle.

Mais pourquoi faut-il dialoguer ?

Il n'y a pas d'obligation à dialoguer, il y a seulement un intérêt qui peut être mutuellement recherché. Si, entre groupes culturels différents, l'on ne discute que des sujets sur lesquels on tombe facilement d'accord, on risque d'enfouir les problèmes jusqu'à ce que, plus tard, ceux-ci ne puissent se régler que par la violence. De plus, le dialogue a une autre vertu : il permet de comprendre que l'autre n'est pas forcément si différent de moi. Tu vois que dialoguer c'est déjà «vivre ensemble», même si l'on n'est pas d'accord sur le fond des choses, même si chacun garde ses coutumes, sa culture et ses croyances ou ses convictions.

En quoi existe-t-il un lien entre «diversité culturelle» et «développement durable» ?

Il y a beaucoup d'exemples qui peuvent illustrer cette relation. Tu as entendu parler de la déforestation en Amazonie. Le chanteur anglais Sting s'est mobilisé très fortement contre cette démarche qui consiste à

réduire considérablement la forêt amazonienne, pourtant unanimement considérée comme le poumon de la planète. Il s'agit là d'un mode d'exploitation de la forêt qui est à l'extrême opposé de ce que l'on considère aujourd'hui comme un mode de développement rural approprié ; mais ce type de pratique économique se fait aussi en écrasant la culture des populations indiennes, vivant au sein même de la forêt amazonienne. Ce ne sont pas seulement des millions d'hectares d'arbres que l'on coupe, ce sont aussi des cultures tout à fait originales que l'on détruit. S'il y avait un respect collectif de la diversité culturelle qui signifierait donc la prise en compte des croyances, du respect pour la terre, pour les arbres, que partagent bien souvent ces populations croyant aux esprits présents dans la nature, il n'y aurait pas surexploitation économique des ressources de la forêt. Tu comprends pourquoi les choses sont ainsi liées ? Et on pourrait multiplier les exemples en Europe aussi, dès lors que l'on parle de la construction d'un barrage, de l'aménagement d'un complexe touristique ou de l'extension d'un aéroport.

Donc il faut redonner de l'importance à l'histoire ?

C'est une évidence. Pas seulement à l'histoire événementielle, mais aussi à l'histoire de l'art, des civilisations, des religions. Encore faut-il que l'enseignement de ces histoires soit le plus complet possible, qu'il ne soit pas, lui-même, source de haine et de conflits à venir. L'histoire doit permettre de comprendre ce qui s'est passé mais doit également donner des leçons pour éviter de reproduire les erreurs du passé. Chaque jour, nous construisons l'histoire et nous pouvons tenter de le faire dans un objectif de paix et de dialogue réel. Ce qui est en jeu ici c'est de bien faire comprendre aux enfants que la culture est plurielle, qu'elle est le produit d'héritages successifs, souvent d'origines extrêmement variées (et parfois très surprenantes) et que, plus que tout, ce qui fonde la culture c'est le métissage. En cuisine, il n'y a pas un plat qui ne soit influencé par d'autres plats issus d'autres cultures. En musique, la multiplication des instruments, leur mélange, produisent des sons originaux et complexes. Et que dire de la littérature, de la peinture, sans parler, bien sûr des coutumes religieuses, des écoles architecturales et de l'évolution des sciences ? En Andalousie, à Cordoue précisément, a vécu entre 1135 et 1204 un grand théologien, médecin et philosophe, Moïse Maïmonide. C'est un des plus grands penseurs que l'humanité ait connus. A cette époque, l'Espagne était une province arabe. De Maïmonide qui était juif,

on a dit qu'il pensait en hébreu, qu'il parlait en arabe et qu'il écrivait en latin. C'est un exemple extraordinaire de fusion des cultures et des influences. C'est pour cela que certains penseurs disent que «vivre ensemble» c'est aussi un «apprentissage émotionnel et social».

Parce que cela ne peut se faire tout seul ?

Cela peut naître d'une volonté partagée, d'une soif de rencontre et de connaissance. Alors, un peu spontanément, à l'initiative de quelques personnes, les communautés vont se retrouver, se «frotter les unes aux autres» et ainsi se découvrir. Mais ce scénario est un peu idéal... (presque trop beau !). La Déclaration d'Opatija, comme tu le vois, n'est pas un texte avec des recettes toutes faites qui dit : «voilà ce qui est bien, voilà ce qu'il faut faire» et puis, qui ferait disparaître, d'un coup de baguette magique, tous les conflits interculturels en Europe.

Hélas, la vie n'est pas un conte de fées. Mais il relève de la responsabilité d'une institution comme le Conseil de l'Europe de faire en sorte que la vie ne soit pas, non plus et à l'inverse, une tragédie. C'est pour cela qu'au sein de cette Organisation et à son initiative, les ministres européens responsables des affaires culturelles ont adopté cette *Déclaration sur le dialogue interculturel et la prévention des conflits*, à Opatija, en Croatie, le 22 octobre 2003.

C'est une goutte d'eau dans la mer ?

Peut-être, mais la culture populaire ne dit-elle pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Alors tu vois qu'il ne faut pas désespérer mais se dire qu'il ne faut pas s'arrêter en chemin, même une goutte d'eau a sa valeur et son importance.

Ce que je veux surtout te montrer c'est que la réussite du dialogue interculturel et la paix dépend aussi de chacune et chacun d'entre nous et pas seulement des ministres.

**Déclaration sur le dialogue interculturel
et la prévention des conflits,
adoptée par les ministres européens
responsables des affaires culturelles
Opatija (Croatie), le 22 octobre 2003**

Introduction

L'objectif général du présent texte est de préciser, dans le domaine dont il traite, les rôles et les responsabilités des ministres responsables des affaires culturelles en définissant un cadre de coopération européen qui crée les conditions permettant la construction d'une société fondée sur le dialogue interculturel dans le respect de la diversité culturelle, et favorisant la prévention des conflits violents, la gestion et la maîtrise des conflits et la réconciliation post-conflit, par la mise en œuvre de programmes d'action culturelle associant toutes les générations et visant au rapprochement, par le dialogue constructif ainsi que par les échanges entre les cultures dans toutes leurs composantes matérielles et immatérielles, par exemple archéologique, architecturale, artistique, économique, ethnique, historique, linguistique, religieuse et sociale.

Le présent texte s'inscrit dans le droit fil d'une série de textes adoptés par le Conseil de l'Europe ou par d'autres organisations internationales, et notamment les textes suivants:

- Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (en particulier les articles 9, 10, 11 et 14) (Rome, 4 novembre 1950), dénommée ci-après Convention européenne des Droits de l'Homme;
- Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe (Paris, 19 décembre 1954);
- Charte européenne des langues régionales et minoritaires (Strasbourg, 5 novembre 1992);
- Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (Strasbourg, 1^{er} février 1995);
- Charte sociale européenne (Turin, 18 octobre 1961, révisée le 3 mai 1996);
- Déclaration du Conseil de l'Europe sur la diversité culturelle (adoptée par le Comité des Ministres le 7 décembre 2000);
- Déclaration finale de la 3^e Conférence ministérielle sur la culture de la Francophonie (Cotonou, 15 juin 2001);

- Charte d'Olympie adoptée lors du colloque « Repenser la culture », à l'occasion de l'inauguration de l'Olympiade culturelle (Athènes, 23 septembre 2001);
- Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle (Paris, 2 novembre 2001).

Afin de familiariser le lecteur avec l'esprit de la présente déclaration, la définition des expressions « conflit », « dialogue interculturel » et « diversité culturelle », telle qu'elle s'applique au présent texte, est donnée en annexe. Les principes et modalités qui sous-tendent les notions de « diversité culturelle », « dialogue interculturel », « bonne gouvernance en politique culturelle » et « coopération intersectorielle et pratiques exemplaires de prévention des conflits » y sont également explicités.

Déclaration

Les ministres responsables des affaires culturelles des Etats membres du Conseil de l'Europe,

Conscients de l'importance vitale de la culture comme porteur de sens et outil de compréhension, facteur de démocratie et instrument de développement humain individuel et collectif, espace de rapprochement et de dialogue entre les hommes et les femmes ;

Préoccupés par le fait que de nouvelles formes de conflits, qui accroissent les difficultés du dialogue entre cultures, peuvent être utilisées par certains milieux dans le but avoué ou inavoué de nourrir la haine, la xénophobie et l'affrontement entre différentes populations ;

Soulignant que nul ne peut être inquiété pour ses opinions légitimes et qu'à ce titre tout individu jouit du droit inaliénable de définir et de choisir son appartenance et son identité culturelles et (ou) religieuses ;

Attentifs au fait que, d'une part, le « dénuement » culturel et la marginalisation, d'autre part, les préjugés et la méconnaissance sont parmi les causes premières du développement de la violence et de

l'image stéréotypée de l'autre, dénaturant ainsi les relations pacifiques et constructives entre populations de cultures différentes ;

Estimant qu'il convient de veiller à ce que le rapprochement entre cultures et le dialogue interculturel deviennent des instruments de prévention des conflits à tous les niveaux, dans tous les contextes et à travers toutes leurs composantes ;

En accord avec la Convention européenne des Droits de l'Homme, et respectueux des principes de diversité culturelle et de liberté d'expression ;

Partageant à ce titre un même corps de valeurs culturelles par l'adhésion de leurs Etats respectifs à la Convention européenne des Droits de l'Homme, à la Convention culturelle européenne et à tous les idéaux et principes constituant le patrimoine commun du Conseil de l'Europe ;

Rappelant qu'il ne saurait y avoir d'exception aux principes des droits de l'homme défendus par le Conseil de l'Europe, d'autant plus que les droits de l'homme ne sont pas une contrainte, mais constituent la source originelle de toute la démarche du Conseil de l'Europe et des Etats ayant ratifié la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe ;

Prenant en compte le fait que le Conseil de l'Europe est engagé dans des actions visant à créer des réseaux de coopération entre régions et entre villes ainsi qu'à concevoir des programmes d'action relatifs à la dimension interculturelle dans les arts, la culture, la formation et la coopération institutionnelle (musées, bibliothèques, archives) entre pays européens et au-delà ;

Considérant que les pouvoirs publics peuvent s'inspirer, le cas échéant, de bonnes pratiques favorables au dialogue interculturel lorsqu'ils élaborent des politiques culturelles démocratiques dans le contexte national ou dans le cadre de la coopération interétatique ;

Conscients du fait que la présente déclaration s'appuie non seulement sur les conventions, recommandations, résolutions et déclarations adoptées par le Conseil de l'Europe dans le cadre des travaux relevant de la

coopération culturelle, mais aussi sur d'autres instruments internationaux et de nombreuses législations nationales,

Sont convenus de fonder leurs actions sur les principes et valeurs partagés énumérés ci-après :

- i. affirmer le concept de démocratie et celui de citoyenneté culturelle, lequel implique des droits et des devoirs ;
- ii. respecter les identités et les pratiques culturelles ainsi que l'expression des patrimoines correspondants dès lors qu'elles sont en conformité avec les principes défendus par le Conseil de l'Europe;
- iii. sauvegarder et protéger le patrimoine matériel et immatériel ;
- iv. traiter équitablement toutes les cultures et croyances ou convictions respectant les principes du Conseil de l'Europe ;
- v. assurer le respect mutuel par la reconnaissance de la diversité dans chaque aspect de l'éducation culturelle ;
- vi. garantir l'égalité d'accès, de participation et de créativité de tous les secteurs de la société pour prendre en compte la totalité de la dimension culturelle et promouvoir la diversité culturelle dans l'esprit de la démocratie culturelle ;

Sont déterminés à mettre en œuvre, dans leurs domaines de compétence et en respectant, le cas échéant, les règles de subsidiarité et de priorités nationales, des formes de coopération visant à atteindre les objectifs du présent texte, à savoir le respect de la diversité, le dialogue interculturel et la prévention des conflits ;

Ce faisant, entendent non pas se substituer aux autorités de tous niveaux (local, régional ou national) qui sont responsables d'autres secteurs de la politique gouvernementale, mais coopérer avec elles, ainsi qu'avec la société civile ;

Expriment leur volonté d'intervenir de façon coordonnée dans les domaines suivants :

Diversité et dialogue

Les ministres européens responsables des affaires culturelles entendent préserver l'équilibre qui doit exister entre la sauvegarde de la diversité culturelle et la nécessaire cohésion sociale au sein des différents Etats. Il s'agit de créer et de maintenir des relations harmonieuses entre tous les groupes du corps social, dans l'intérêt de tous ses membres, abstraction faite de leur culture, de leur mode de vie et de leurs pratiques culturelles. Le respect des diversités culturelles, le dialogue interculturel et l'égalité des chances sont des éléments essentiels de la prévention des conflits dans le cadre d'une politique culturelle démocratique.

Conscients de la richesse de la diversité culturelle de l'Europe, tant à l'intérieur de chaque Etat membre que dans l'ensemble des Etats membres, les ministres responsables des affaires culturelles entendent mettre l'accent sur l'incitation au dialogue comme moyen fondamental de la prévention des conflits. En cela, ils sont convenus de s'inspirer des valeurs défendues par le Conseil de l'Europe, capables de créer une convergence des actions et de fortes synergies.

1. Diversité culturelle¹

Les ministres européens responsables des affaires culturelles, tout en respectant les règles de subsidiarité et de priorités nationales et en incitant leurs collègues ministres responsables d'autres secteurs à développer le dialogue interculturel dans l'exercice de leurs compétences, expriment leur engagement dans les domaines suivants :

- 1.1 à assurer la libre expression des différentes formes de pratiques artistiques, culturelles, sociales, religieuses et philosophiques adoptées par des individus ou des groupes culturels spécifiques, dès lors que ces individus ou ces groupes respectent les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe, conformément à l'introduction de la présente déclaration;
- 1.2 à soutenir les pratiques et politiques culturelles et interculturelles permettant aux identités culturelles de s'épanouir et de s'ouvrir aux autres communautés ;

¹ Définitions, principes et modalités sont exprimés en annexe.

- 1.3 à protéger, dans la limite des moyens dont ils disposent, le patrimoine matériel et immatériel dans toutes ses composantes ;
- 1.4 à s'opposer à toute forme d'assimilation violente et forcée, et à favoriser, dans tous les Etats, les conditions nécessaires au développement de sociétés ouvertes à la diversité culturelle.

2. Dialogue interculturel¹

Les ministres européens responsables des affaires culturelles, tout en respectant les règles de subsidiarité et de priorités nationales, et en incitant leurs collègues ministres responsables d'autres secteurs à développer le dialogue interculturel dans l'exercice de leurs compétences, sont convenus :

- 2.1 de contribuer, dans le plein respect des droits de l'homme et en insistant sur les niveaux local et régional, à créer ou à développer des relations de tolérance et d'équité entre les Etats ainsi qu'avec tous les groupes culturels établis sur le territoire de leur Etat ;
- 2.2 de s'efforcer de mettre en place ou de développer, dans leur Etat, des actions favorisant le dialogue interculturel ;
- 2.3 de favoriser, aux niveaux local et régional, la participation au dialogue interculturel dans l'esprit de la citoyenneté culturelle et dans l'optique de la démocratie culturelle ;
- 2.4 de créer, pour le dialogue et la citoyenneté culturelle, un espace public permettant l'expression du désaccord, qui non seulement fait partie du fonctionnement démocratique, mais le garantit.

Gouvernance et coopération intersectorielle

Les ministres européens responsables des affaires culturelles jugent nécessaire de promouvoir la dimension culturelle de la citoyenneté démocratique et d'encourager la bonne gouvernance en matière de politique culturelle en association avec tous les acteurs et en s'appuyant sur la coopération intersectorielle et sur la diffusion de pratiques exemplaires de prévention des conflits.

¹ Définitions, principes et modalités sont exprimés en annexe.

3. Bonne gouvernance en politique culturelle¹

Les ministres européens responsables des affaires culturelles, tout en respectant les règles de subsidiarité et de priorités nationales et en incitant leurs collègues ministres responsables d'autres secteurs à développer le dialogue interculturel dans l'exercice de leurs compétences, partagent l'objectif :

- 3.1 de considérer la diversité culturelle comme bénéfique au capital humain individuel et collectif dans l'optique d'un développement durable ;
- 3.2 de prendre en compte les possibilités de mettre en valeur la dimension interculturelle de la société par une coopération entre les institutions gouvernementales, le secteur privé et la société civile, afin d'engager des débats ayant une dimension interactive ;
- 3.3 de reconnaître l'importance de la subsidiarité dans le cadre d'une gouvernance culturelle de la diversité, en tant que principe favorisant la responsabilisation des acteurs de la société civile.

4. Coopération intersectorielle et pratiques exemplaires de prévention des conflits¹

Les ministres européens responsables des affaires culturelles, tout en respectant les règles de subsidiarité et de priorités nationales, et en incitant leurs collègues ministres responsables d'autres secteurs à développer le dialogue interculturel dans l'exercice de leurs compétences, affirment leur détermination :

- 4.1 à encourager, avec leurs collègues ministres responsables d'autres politiques publiques, la mise en place de politiques publiques intersectorielles favorisant le dialogue interculturel ;
- 4.2 à considérer comme de la plus haute importance le développement, dès l'école, de la connaissance de l'histoire, des cultures, des arts et des religions ;

¹ Définitions, principes et modalités sont exprimés en annexe.

- 4.3 à encourager, par une coopération avec les autorités ministérielles directement compétentes en matière d'éducation dans les différents Etats, l'intégration dans les programmes scolaires d'éléments illustrant les influences historiques et contemporaines entre cultures et civilisations, ainsi que les phénomènes de métissage culturel, si possible dans le cadre d'une collaboration appropriée avec des représentants des différentes composantes de la diversité culturelle, y compris religieuse ;
- 4.4 à contribuer au développement du dialogue interculturel en encourageant, chaque fois que cela sera possible, les actions visant à réunir les différents groupes culturels dans des manifestations et des pratiques interculturelles destinées à tous les groupes d'âge et à tous les milieux socioculturels et élaborées dans le cadre des programmes des institutions culturelles responsables des arts plastiques, du théâtre, de la littérature par exemple.

En conclusion, les ministres européens responsables des affaires culturelles s'engagent à partager les enseignements qu'ils auront recueillis sur les politiques et les programmes favorisant le dialogue interculturel ou la prévention des conflits, notamment par l'échange de bonnes pratiques.

Annexe

Définitions, principes et modalités

Aux fins de la présente déclaration, les définitions suivantes s'appliquent :

- conflit : dans le cadre de ce texte, ce terme désigne des formes de désaccord, réel ou larvé, génératrices de ressentiment et de violence, voire d'injustice, qui peuvent aboutir dans des circonstances extrêmes à une violence destructrice et non maîtrisée. Le conflit peut être l'expression de discriminations dues à la non-reconnaissance de la diversité culturelle et au non-respect des principes de démocratie. Les conflits ont souvent des fondements multiples et complexes, et leur dimension culturelle peut résulter de diverses causes, notamment politiques, économiques et sociales. Le texte propose des actions visant à favoriser d'une part la gestion et la maîtrise des conflits dans les sociétés européennes caractérisées par la diversité culturelle (dans toutes les composantes mentionnées dans l'introduction de la déclaration) et, d'autre part, la réconciliation post-conflit ;
- dialogue interculturel : cette expression désigne tant les instruments servant à promouvoir et à protéger la notion de démocratie culturelle que les éléments matériels et immatériels pouvant favoriser toutes les formes de diversité culturelle, qui se manifestent en de multiples identités individuelles et collectives, en des changements et en de nouvelles formes d'expression culturelle. Le dialogue interculturel doit prendre en compte toutes les composantes possibles de la culture, sans exception, qu'elles soient culturelles *stricto sensu* ou de nature politique, économique, sociale, philosophique ou religieuse. En d'autres termes, le dialogue interconfessionnel et interreligieux doit être envisagé dans ses conséquences culturelles et sociales par rapport à la sphère publique ;
- diversité culturelle : « La diversité culturelle s'exprime dans la coexistence et les échanges de pratiques culturelles différentes comme dans la fourniture et la consommation de services et de

produits culturellement différents² ». Elle implique la nécessité d'être attentif aux différences qui existent entre groupes culturels et au sein de chacun d'eux. La diversité culturelle doit dépasser la dichotomie «majorité/minorité» et intégrer la complémentarité entre l'universel et le singulier, pour que le dialogue interculturel soit vécu d'une manière nuancée, dynamique et ouverte. Dans toutes ses dimensions, la diversité culturelle est un enrichissement pour les individus et les groupes ; elle produit non seulement des formes nouvelles de relations sociales, nourries par les migrations et renforcées par les processus d'échange, mais aussi de nouvelles formes d'identité multiculturelle. De ce fait, les différences culturelles ne sauraient aboutir à un repli identitaire ou communautaire, ni justifier une politique d'assimilation forcée résultant d'une volonté de domination, car ces deux processus peuvent provoquer des conflits. Au contraire, la diversité culturelle peut amener au renforcement de la paix par la connaissance, la reconnaissance et le développement de toutes les cultures, qu'elles soient nées et subsistent en Europe ou qu'elles soient issues d'aires géographiques extérieures au continent.

* * *

Afin de familiariser le lecteur avec l'esprit de la présente déclaration, les principes et modalités sur lesquels reposent ces notions sont définis comme suit :

1. Diversité culturelle

Principe

Il convient de distinguer deux dimensions de la diversité culturelle : la diversité intra-étatique, qui se rapporte au respect des droits culturels, à la tolérance, au pluralisme politique et culturel et à l'acceptation de l'altérité, et la dimension interétatique qui correspond au principe d'équivalence des cultures. Le modèle de la société interculturelle repose sur le principe d'égalité entre les cultures, sur la valeur de l'hétérogénéité culturelle et sur la dimension constructive du dialogue et de la paix. Les divergences et les

² Cette définition est extraite de la Déclaration du Conseil de l'Europe sur la diversité culturelle, adoptée par le Comité des Ministres le 7 décembre 2000.

divisions ne doivent donc pas être considérées comme néfastes ou contraires à la construction d'un projet collectif qui exige la prise en compte des différences et le respect de l'altérité. La diversité culturelle, synonyme d'échange, permet de combattre l'autarcie génératrice d'enfermement et de xénophobie.

Modalités

L'application de ce principe ne peut se faire exclusivement en termes de « majorité » ou de « minorité », car ce schéma crée une graduation inégalitaire des cultures, isole les cultures et les communautés minoritaires et les stigmatise, de telle sorte que des comportements sociaux et des stéréotypes culturels soient imputés aux différents groupes. Il convient, au contraire, de chercher des moyens multiples d'exprimer la diversité et de sensibiliser les citoyens à la richesse de cette diversité, d'autant que la mondialisation des échanges ne peut se concevoir que dans le respect de la diversité.

2. Dialogue interculturel

Principe

Le dialogue interculturel doit être encouragé et favorisé. Il s'inscrit nécessairement dans le cadre des principes de liberté de pensée, de conscience, de religion, d'expression, de réunion et d'association et celui de non-discrimination définis aux articles 9, 10, 11 et 14 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, et va dans le sens fondamental de la cohésion sociale.

Modalités

L'application de ce principe ne peut se limiter au dialogue sur les convergences ; il convient également de favoriser le dialogue sur ce qui sépare les cultures et les populations. Les ressemblances et les différences doivent être considérées non pas comme les termes d'une alternative, mais plutôt comme les deux faces d'une même médaille qu'il convient d'étudier afin d'établir un véritable dialogue et d'identifier des solutions pour dépasser les antagonismes apparents ou réels. La communication, l'information et le travail des médias doivent favoriser le dialogue interculturel et le respect mutuel.

3. Bonne gouvernance en politique culturelle

Principe

La politique culturelle publique est essentielle au développement de la démocratie en Europe, mais il n'est pas moins impératif qu'elle noue des liens étroits avec le secteur privé et la société civile (associations, ONG, etc.), qui sont l'un et l'autre acteurs et producteurs de culture. La gouvernance culturelle doit reposer sur le fait que les domaines politique, économique et social ont une dimension culturelle à ne jamais ignorer ou négliger. C'est l'un des rôles de tout ministre des Affaires culturelles que d'établir un équilibre entre le secteur public, le secteur privé et la société civile dans le domaine culturel. Une coopération européenne en la matière est hautement souhaitable.

Modalités

Ce principe doit être appliqué afin que la culture devienne l'un des facteurs de bonne gouvernance permettant de prévenir le développement de conflits interculturels et de promouvoir la diversité culturelle.

4. Coopération intersectorielle et pratiques exemplaires de prévention des conflits

Principe

Plus les responsables gouvernementaux européens, les acteurs sociaux, les organisations non gouvernementales et les communautés religieuses favorisant le dialogue interculturel auront à cœur de promouvoir la diversité culturelle au-delà de ce qu'accomplissent les seuls ministres des Affaires culturelles, plus la coopération intersectorielle permettra de prévenir efficacement les conflits.

Modalités

Ce principe doit être appliqué pour inciter les multiples acteurs à s'engager dans des actions interministérielles et intersectorielles et à recueillir des exemples de « bonnes pratiques » reproductibles dans des lieux ou des régions multiculturels.